RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Olivier Deleuze, *Président* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Cécile Van Hecke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Alfred Léon Godart, Gabriel Patrick Michel Persoons, Martin Thomas Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Simonne Renée Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 04.12.18

#Objet : Recevabilité de la candidature du troisième échevin, élection et prestation de serment.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu les articles 8,15 § 1, 16 et 18bis de la Nouvelle Loi communale ;
Vu les résultats des élections du 14 octobre 2018 validés par le Collège Juridictionnel le 26/11/2018;
Vu l'acte de présentation déposé entre les mains du Secrétaire communal le 30/11/2018 conformément à l'article 18 bis de la nouvelle loi communale ;
Attendu que l'acte de présentation proposant la candidature de M. Benoît THIELEMANS comme troisième échevin répondait aux prescrits de l'article 15 § 1de la nouvelle loi communale, à savoir qu'il était présenté par écrit par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle M. Benoît THIELEMANS s'est présenté et par au moins la majorité des élus du conseil ;
Attendu que Monsieur le Bourgmestre a déclaré l'acte de présentation comme valable ;
Au scrutin secret

DESIGNE

M. Benoît THIELEMANS comme troisième échevin de la commune de Watermael-Boitsfort.
M. Benoît THIELEMANS prête entre les mains de Monsieur le Bourgmestre le serment déterminé par l'article 80 de la Nouvelle Loi Communale : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge »
Monsieur le Bourgmestre donne acte de la prestation de serment de M. Benoît THIELEMANS et le déclare installé en qualité d'échevin.

Décision prise par scrutin secret. Le Conseil approuve le projet de délibération.
29 votants : 18 votes positifs, 11 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

Le Président,
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 13 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

Le Bourgmestre,

Olivier Deleuze